

Les maires du Finistère ne sont pas contents.



Fatigués d'émettre, depuis dix ans, des vœux réclamant une juste répartition du produit de la taxe locale, les maires de toutes les communes du Finistère ont organisé, samedi, des manifestations dans les différents chefs-lieux d'arrondissement. Ceints de leurs écharpes tricolores (sur notre photo, les maires de l'arrondissement de Châteaulin), ils se sont rendus en cortège aux préfectures et sous-préfectures pour déposer une motion.

On sait que l'essentiel des ressources communales (*Tribune* a traité ce problème dans son numéro 143 daté du samedi 6 avril) provient de la taxe locale : taxe de 2,75 p. 100 du produit des ventes au détail, taxe de 8,5 p. 100 sur les ventes à consommer sur place, meublés... dont le régime a été fixé par *ordonnance* (ordonnance et décret du 7 janvier 1959). Les communes en perçoivent 2,10 p. 100 dans le premier cas et 6,40 p. 100 dans le second, le reste allant au département et à un fonds de péréquation.